

Maître Rémi DESBORDES
Membre associé de la SELARL EKLAR AVOCATS

Avocat au Barreau de MARSEILLE
43/45 Rue Breteuil – 13006 MARSEILLE

Maître Philippe BARBIER

Avocat au Barreau de TOULON
155 Avenue Vauban – 83000 TOULON

Tél. : 04.94.92.42.81. – Email : contact@barbier-avocat.com

Renseignements téléphoniques du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Documentation gratuite en ligne uniquement sur le site avoventes.fr au lien direct suivant, <https://avoventes.fr/cabinet/barbier-philippe-toulon>

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT DE VENTE

**Sur la commune de MARSEILLE 7^{ème} arrondissement,
au 6 Boulevard de la Rade, cadastré 830 A 44 pour 01 a 42 ca,
les lots de copropriété n°1,2,3,4, 6 et 7, savoir :**

6 APPARTEMENTS

MISE À PRIX : 490.000 €uros

VISITE assurée par la SAS DENJEAN-PIERRET VERNANGE ET ASSOCIES,
Commissaires de Justice à GEMENOS (Tél. : 04.94.20.94.34),
le **Lundi 9 Mars 2026 de 10 h à 12 h – Rendez-vous sur place.**

L'adjudication aura lieu à la Barre du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
25 Rue Edouard Delanglade, Salle n°8 – 13006 MARSEILLE,
le **Mercredi 25 Mars 2026 à 9 heures 30**

A LA REQUETE DE :

La **CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR**, société anonyme coopérative à directoire et conseil de surveillance au capital de 515.033.520 €, régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, immatriculée au RCS de NICE sous le n°384 402 871, ayant son siège social L'Arénas, 455 Promenade des Anglais – 06200 NICE, prise en la personne de son représentant légal domicilié de droit audit siège,

Ayant pour Avocats **Maître Rémi DESBORDES** du Barreau de MARSEILLE, et **Maître Philippe BARBIER** du Barreau de TOULON.

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE EN UN SEUL LOT :

Sur la commune de MARSEILLE 7^{ème} arrondissement (13007), 6 Boulevard de la Rade, sur la parcelle d'assise cadastrée 830 A 44 pour 01 a 42 ca, les lots de copropriété n°1, 2, 3, 4, 6 et 7, savoir :

LOT UN (1) : Un appartement de 42,75 m², de type T3, situé au rez-de-chaussée, et tantièmes afférents.

Cet appartement est distribué sur plusieurs niveaux dont un en sous-sol ;

LOT DEUX (2) : Un appartement de 32,46 m², situé au rez-de-chaussée, et tantièmes afférents.

Cet appartement bénéficie de la jouissance d'une cour ;

LOT TROIS (3) : Un appartement de 18,98 m² de type studio, au 1^{er} étage, et tantièmes afférents ;

LOT QUATRE (4) : Un appartement de 22,41 m², de type T2, au 1^{er} étage, et tantièmes afférents.

Cet appartement bénéficie de la jouissance d'une terrasse ;

LOT SIX (6) : Un appartement de 43,40 m², type T2, avec mezzanine, situé au rez-de-chaussée, et tantièmes afférents.

LOT SEPT (7) : Un appartement de 29,99 m², de deux pièces, situé au 1^{er} étage, et tantièmes afférents.

OCCUPATION : Les lieux sont occupés en vertu de divers baux d'habitation, dont un seul n'a pas été communiqué (celui du lot 6) ; ci-après les détails :

- **Appartement – Lot n°1** : bail d'habitation non meublé d'octobre ou novembre 2024 – Loyer mensuel de 890 € charges comprises, selon les déclarations de l'occupant ;

- **Appartement – Lot n°2** : bail d'habitation non meublé du 09/10/2020 – Loyer mensuel de 750 € ;

- **Appartement – Lot n°3** : bail d'habitation non meublé du 11/04/2023 – Loyer mensuel de 600 € et

50 € de charges, soit 650 € charges comprises ;

- **Appartement – Lot n°4** : bail d'habitation non meublé du 01/10/2024 – Loyer mensuel de 760 € et 30 € de charges, soit 790 € charges comprises ;

- **Appartement – Lot n°6** : Occupé, sans autres précisions ;

- **Appartement – Lot n°7** : bail d'habitation non meublé du 01/05/2024 – Loyer mensuel de 820 € et 30 € de charges, soit 850 € charges comprises

TAXES : Inconnues.

INFORMATION UTILE : Habitation en copropriété sans Syndic.

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE et le Cahier des Conditions de Vente n° 25/00162 peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Tribunal Judiciaire MARSEILLE, 25 Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, soit au Cabinet de l'avocat poursuivant, soit sur le site **avoventes.fr**

Les dispositions légales prévoient la nécessité d'un pouvoir écrit et d'un chèque de banque libellé à l'ordre de « Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats » d'un montant minimum de 10% de la mise à prix. Cette somme sera restituée à la personne qui ne serait pas déclarée adjudicataire. Enfin, depuis le 1^{er} septembre 2019, dans tous les cas, l'enchérisseur doit remettre préalablement à son avocat l'attestation prévue à l'article R. 322-41-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution.

Signé : **Me Rémi DESBORDES, Avocat**